

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 2 juin 2014

### Présents :

NICOLAS Stéphane, HERBIET Alain, SCHULER Sandrine, DEBRIN Virginie, DESARCE Maryse, PIAZZA Cécile, COLSON Frédéric, HAZOTTE Cédric, MARI Xavier, SIMONIN Bertrand, NICOLAS Jean-François.

Secrétaire de séance : Bertrand SIMONIN

\*\*\*\*\*

Avant d'ouvrir la séance, le maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour, concernant une demande de cession de terrain au profit de RFF.

Le compte-rendu du procès-verbal de la séance du 29 avril 2014 a été approuvé par les membres du conseil et signé par les membres présents.

### Régularisation des emprises ferroviaires - cession de parcelle à RFF.

Dans le cadre des régularisations des emprises ferroviaires, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide l'acquisition de RFF-EPIC créé par la loi du 13 février 1997, inscrit au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° B 412280737 (SIREN 412 280 737) et dont le siège est au n° 92 avenue de France – 75648 Paris Cedex 13 à l'euro symbolique des parcelles ci-dessous référencées aux frais de RFF :  
Commune : Sailly-Achâtel  
N° plan parc : 5  
Section 9 n° 7 lieudit Bois Obriot  
Surface à acquérir : 0a 61ca

la commune réitérera par acte authentique la présente promesse sous la condition suspensive que RFF soit propriétaire des parcelles ci-dessus désignées.

- autorise le Maire à signer la régularisation d'acquisition de la parcelle ci-dessus désignée (les frais de notaire restant à la charge de RFF).

### Demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, et suite aux demandes de subventions reçues auprès du maire, les membres du conseil municipal ont accordé les subventions suivantes :

- à l'unanimité, la somme de 100 € au profit du CCLI de Solgne et Environs
- avec 9 voix pour et 2 contre, la somme de 100 € pour le club de football Entente Delme-Solgne.

### Dénominations de rues

Le maire expose aux membres du conseil municipal que 2 constructions sont prévues sur la parcelle située à l'embranchement du chemin en direction du lieudit « Poirier de Vin ».

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer cette voie sur laquelle viendront s'ériger les propriétés : **rue Jean Goulon**, en souvenir de l'ancien maire de Sailly-Achâtel, décédé le 18 septembre 2009.

Par ailleurs, pour des questions pratiques et de logique, les membres du conseil municipal ont décidé de renommer la voie reliant Sailly-Achâtel à Secourt qui commencera par le n° 1 : **route de Secourt**. Cette décision annule et remplace la délibération prise le 9 août 2013 nommant ladite voie « rue de la Hayotte ».

### Divers.

- Le maire a indiqué aux membres du conseil municipal que le chemin débouchant sur la route reliant Sailly-Achâtel à Secourt sera nettoyé avec évacuation des remblais afin d'en faciliter l'accès aux agriculteurs pour un coût d'environ 800 € TTC
- Une convention de dépose de déchets neutres a été élaborée à l'intention des habitants de Sailly-Achâtel afin de les autoriser à décharger leurs déchets (**terre et pierres uniquement**) lieudit « le Pont des Anes ». Les personnes intéressées devront au préalable se rendre en mairie afin de prendre connaissance des termes de la convention mise en place à cet effet.
- Il sera rappelé aux habitants de la commune qu'il est nécessaire de respecter le voisinage en matière de nuisances sonores, notamment les dimanches après-midi lors des travaux de tontes ou bricolage bruyant.
- En matière d'urbanisme, le maire a indiqué que le Plan d'Occupation des Sols, tel qu'il existe

actuellement, sera caduque en 2016. Après s'être renseigné auprès de la DDT, le maire a expliqué qu'il sera nécessaire à cet effet d'établir un PLU ou plus simplement une carte communale (solution moins coûteuse). Le projet sera étudié ultérieurement avec les services compétents.

- Le maire informe ne pas avoir fait valoir le droit de préemption de la commune concernant la vente de la maison située 62 rue des Deux-Villes et le terrain adjacent.
- Suite aux travaux réalisés Place du Chapitre et ayant constaté des anomalies, le maire a rencontré un représentant de la société Eiffage afin de trouver un consensus pour finaliser l'opération dans les meilleures conditions.
- CR de la dernière réunion du SMASA par Alain Herbiet et Virginie Debrin : le Président, Jacques Bouchès, maire d'Orny et candidat unique a été réélu. Six communes sont encore en attente concernant les travaux d'assainissement, Secourt et Saily-Achâtel sont les communes prioritaires sur le programme à venir. S'agissant de travaux importants, Alain Herbiet a posé sa candidature et a été élu membre de la commission « Travaux ». Le Président du SMASA viendra en commune afin d'expliquer aux habitants le projet d'assainissement.
- Les malfaçons constatées aux abords de la mairie sous le panneau d'affichage ont été réparées à la demande du maire par l'entreprise 2M Réalisations, chargée initialement des travaux : la pente a été refaite afin de faciliter l'écoulement des eaux.
- CR par Xavier MARI de la dernière réunion du SIVT du pays Messin, syndicat chargé de la promotion touristique concernant les communes adhérentes et qui aide ces communes à trouver les financements adéquats pour divers travaux. Monsieur MARI a précisé qu'il faisait partie de la commission « Animation ».
- CR par Sandrine SCHULER de la dernière réunion du SIMVU de Rémilly. Ce syndicat sera dissous fin 2014 pour intégrer au 1<sup>er</sup> janvier 2015 la CC du Sud Messin dont Monsieur STABLO, maire de Rémilly est devenu le Président. L'actif du syndicat sera redistribué à la communauté de communes. Mme SCHULER a d'autre part informé les conseillers qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, des conteneurs à puces seront distribués aux habitants, dont la facturation se fera au nombre de levées celle-ci sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (les modalités restant à définir), le temps que système informatique se mette en place. Concernant les encombrants, ils seront enlevés sur appels individuels (et non plus planifiés comme actuellement).
- Concernant la mise à disposition de la grange, bien que celle-ci fasse partie du patrimoine de la commune, elle ne peut actuellement accueillir du public suite à la visite de la commission de sécurité qui interdit toute occupation de la grange. Dans l'état actuel des choses, la municipalité refuse tout prêt et accès à cette salle. En conséquence, c'est tout le site qui est interdit au public (four à pain, musée de la tuile ...).
- Sandrine SCHULER, a indiqué que les frais générés pour le fleurissement estival de la commune se sont élevés à la somme totale de 435 €. Afin de faciliter l'arrosage Rue du Grand Orme, Jean-François NICOLAS a mis à disposition un réservoir d'eau. Mme SCHULER suggère de retirer les thuyas situés au croisement de la rue St Barthélemy rue des Deux-Villes et impliquant une mauvaise visibilité sur la route. La question sera revue après discussion avec les riverains.
- CR par Maryse DESARCE sur la dernière réunion du Sivom de Solgne, précisant notamment que le syndicat fera l'acquisition d'une nouvelle tondeuse autoportée pour l'ouvrier intercommunal. Le maire a également précisé que les nouveaux rythmes scolaires à 4,5 jours par semaine seront mis en place à la rentrée de septembre. Par ailleurs, le nouveau collège de Verny ouvrira ses portes à la rentrée 2014/2015 pour les élèves du secondaire.
- Les membres de la commission « Vie associative, animation... » s'est tenue en mairie avec les différentes associations de la commune (AFR, ASPSA et Conseil de fabrique) afin de discuter sur les aspirations et les besoins de chacune.

Saily-Achâtel, le 07 juin 2014

Le Maire,  
Stéphane NICOLAS

